

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 16 DÉCEMBRE 2021
Première réunion spéciale

Procès-verbal de la première séance spéciale du conseil municipal tenue à la salle du Conseil sise au 260, rue Pettigrew à Saint-Léonard-de-Portneuf, à 19 h 30.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Était également présente :

Mme Francine Hébert, directrice générale et secrétaire trésorière par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et informe l'assistance que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

321-16-12-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2- LÉGISLATION**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3- ADMINISTRATION**
 - 3.1 Adoption du budget 2022
 - 3.2 Adoption du PTI
- 4- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5- LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADMINISTRATION

322-16-12-21

ADOPTION DU BUDGET 2022

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adopter le budget 2022 de la municipalité de St-Léonard, tel que présenté.

323-16-12-21

ADOPTION DU PTI

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a l'obligation d'adopter un plan triennal d'immobilisation pour les années 2022-2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 a été présenté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement :

- **D'ADOPTER** le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 tel que présenté;
- **DE JOINDRE** le plan triennal d'immobilisation 2022-2023-2024 au présent procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

324-16-12-21

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 19 h 39.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Madame Francine Hébert
Directrice générale par intérim
Secrétaire-trésorière par intérim

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.